



CONDITIONS TARIFAIRES

APPLICABLES
AUX PROFESSIONNELS
ET ENTREPRISES
À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2025



SOCREDO

Te mähiera'a o te Fenua



SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	3
- OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	3
- RELEVÉS DE COMPTE	3
- TENUE DE COMPTE	3
- SERVICES EN AGENCE	3
BANQUE À DISTANCE	4
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	5-11
- CARTE BANCAIRE	5
- COTISATION ANNUELLE PAR CARTE	5
- PACKAGE CARTES BANCAIRES INTERNATIONALES	5
- RETRAIT ET PAIEMENT AVEC UNE CARTE BANCAIRE	5
- SERVICE DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE CHEZ LE COMMERÇANT	6
- VIREMENT PONCTUEL (LOCAL OU SEPA-COM PACIFIQUE)	6
- VIREMENT PONCTUEL À L'ÉTRANGER (EN DEVISE)	7
- VIREMENTS PERMANENT	7
- PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES	8
- CHÈQUE / CHÉQUIER	8
- EFFETS DE COMMERCE EN XPF	9
- PORTEFEUILLE LIBRE - IMPORT	9
- PORTEFEUILLE LIBRE - EXPORT	9
- PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE - IMPORT	10
- PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE - EXPORT	10
- CRÉDIT DOCUMENTAIRE - IMPORT	10
- CRÉDIT DOCUMENTAIRE - EXPORT	11
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	11
- COMMISSION D'INTERVENTION	11
- OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	11
- INCIDENTS DE PAIEMENT	11
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	11-13
- DÉCOUVERTS : INTÉRÊTS DÉBITEURS ET COMMISSIONS	11
- AUTORISATION DE DÉCOUVERT	12
- CRÉDITS	12
- FRAIS DIVERS	11
- MODIFICATION D'UN PRÊT OU ENGAGEMENT	11
- FRAIS DE RELANCE POUR RECouvreMENT D'UN ENGAGEMENT	13
ÉPARGNE	13
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	13
DATES DE VALEUR	13
- DEVISES DE L'EEE	13
- DEVISES HORS EEE	13
- VALEUR APPLIQUÉE AU CHÈQUE	13
NOS CONSEILS	15
- VOS RETRAITS PAR CARTE	
- GAGNEZ DU TEMPS POUR VOS OPÉRATIONS	
- QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE CARTE OU DE VOTRE CHÉQUIER ?	

Tarifs TTC

exprimés en francs CFP (XPF)

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture	Gratuit
Versement initial minimum :	
- Compte en xpf : 10.000 XPF	
- Compte en devise : 500.000 XPF	
Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (RIB, IBAN)	Gratuit
Transformation / Modification de compte	5 050
Transfert de compte dans une autre agence de la Banque SOCREDO	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Suivi de la relation client	Gratuit
Lettre de relance «actualisation dossier client»	1 920
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Entreprises	1 9800
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Professionnels-Développement	12 350
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Associations	6 300

RELEVÉS DE COMPTE

Relevé de compte à vue - Papier	
Relevé quotidien (forfait mensuel)	4 500
Relevé décadaire (forfait mensuel)	3 000
Relevé mensuel	Gratuit
Recherche au guichet : relevé < 36 mois (par mois édité)	3 500
Ré-édition de relevé mensuel de carte C.B.I.	1 350
Relevé d'opérations SWIFT - quotidien (forfait mensuel)	10 500
Relevé de compte à vue - Electronique (en ligne)	
Relevé mensuel avec un abonnement WEBSOC	Gratuit
Relevé mensuel sur automate de consultation	Gratuit
Relevés télétransmis (forfait mensuel)	3 100
Relevé de compte sur livret (CSL)	
Relevé semestriel sous réserve d'opérations effectuées sur la période	Gratuit
Relevé trimestriel de compte sur livret (forfait trimestriel)	1 600
Relevé mensuel de compte sur livret (forfait mensuel)	1 900

TENUE DE COMPTE

Tenue de compte à vue (forfait mensuel)	1 200
Tenue de compte CSL (forfait annuel)	
- si CSL rattaché à un compte à vue	Gratuit
- si CSL orphelin (non rattaché à un compte à vue)	5 000
Gestion de compte inactif (par an et par compte, à concurrence du solde disponible)	3 600
Service «gestion du solde de mon compte»	
Gestion des excédents (commission annuelle)	13 500
Gestion des déficits (commission annuelle)	16 300

SERVICES EN AGENCE

Accès à la borne de consultation	Gratuit
Dépôt de fonds	
Au guichet	Gratuit
A l'automate ; avec C.B.I./ C.B.P. ou carte de dépôt :	Gratuit
- Demande d'une 1ère carte de dépôt - clientèle de Professionnels-Entreprises	Gratuit
- Demande d'une carte de dépôt supplémentaire - clientèle de Professionnels-Entreprises	2 650
- Pochette de dépôt	Gratuit
Retrait de fonds	
Sur Compte à Vue	
- par carte Mahana	850
- dans l'agence qui tient le compte	850
- dans une agence autre que celle qui tient le compte	850
Commande de pièces (par rouleau)	115
Change de devises - billets de banque	
Au guichet	
Achat de billets de banque	
Client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe)	1 000

Non client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe) - pour une contre-valeur maximum de 500 EUR ou du montant de la levée de caution rapatriement	1 500
Vente de billets de banque	
<u>Commission de manipulation :</u>	
Client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe)	1 000
Non client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe) - pour une contre-valeur maximum de 500 EUR ou du montant de la levée de caution rapatriement	1 500
<u>Commission de remise de devises en espèces (autres que l'Euro) :</u>	
Client SOCREDO : retrait sur compte en devise	3%
• Minimum 20,74 EUR / 21 USD/ 30 NZD/ 30 AUD	2 475
A l'automate : commission de change (par opération)	620
Change de devises - Chèques de voyage	
Achat par la Banque de chèques de voyage	
Client SOCREDO : crédit du compte client (XPF ou devise) - Commission de manipulation (fixe)	1 000
Client Etranger occasionnel (sur présentation du passeport) : remise d'espèces, pour une contre-valeur maximale de 1 000 EUR (soit 119 332 XPF) - Commission de manipulation (fixe)	1 500
Cours devises	
Billets de banque en devise : Opération d'achat	Cours « Achat »
Billets de banque en devise : Opération de vente	Cours « Vente »
Chèque de voyage en devise : Opération d'achat	Cours chèque de voyage « Achat »
	Cours chèque de voyage « Vente »
Chèque de voyage en devise : Opération de vente	
Frais divers	
Frais de recherche	
Recherche aux archives (par document et par compte) dont relevé de compte > 36 mois	6 500
Procédure de recherche en urgence (supplément forfaitaire)	6 060
Attestations diverses	5 000
Attestation origine des fonds	8 900
Envoi de document	
Par courrier postal en Polynésie française	1 150
Par courrier postal hors Polynésie française	1 500
Par courrier électronique	690
Succession : Frais de traitement	10 300
Renseignements et enquêtes commerciales par client	
Aux commissaires aux comptes	21 000
Demandes d'encours (escompte et encaissement d'effets)	7 500
Interbancaires locaux	Gratuit
<i>Interbancaires internationaux par courrier/ SWIFT (T.V.A. + C.P.S. incluses au taux en vigueur)</i>	5 000
<i>NB : A ces frais s'ajoutent les frais de SWIFT (cf.Virements ponctuels)</i>	
Ramassage de fonds chez le client	
Sacoche RIFKIN	7 000
Entre 1 et 5 ramassages hebdomadaires :	
- Zone 1 (Papeete / Pirae)	2 500/passage
- Zone 2 (Arue, Mahina / Faaa, Punaruu)	3 000/passage
- Zone 3 (Tamanu à Taravao / Moorea)	3 500/passage
Passage supplémentaire	5 300
Passage infructueux (par passage)	2 200
Commande de monnaie à livrer	5 000
Clé accès coffre de dépôt	6 900

BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - hors coût de communication ou coût du fournisseur d'accès à Internet

INTERNET

• WEBSOC et Application mobile SOCREDO : www.socredo.pf (abonnement annuel)	
- Accès Espace Client WEBSOC - Associations	3 580
- Accès Espace Client WEBSOC Base - Professionnels - Entreprises	5 200
- Accès Espace Client WEBSOC Premium - Professionnels - Entreprises	10 300

TÉLÉPHONIE

• Centre de Relation Clientèle : 40 47 00 00, lundi à jeudi : 7h30/15h30 ; vendredi : 7h30/14h30	Gratuit
• Abonnement à un produit offrant la situation du compte par téléphone : ALLOSOC 24h/24 et 7j/7 au 44 25 65	Gratuit
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : SOCMs	Gratuit

<u>Commission par message reçu :</u>	
- Du 1 ^{er} au 5 ^{ème} message	100
- Du 6 ^{ème} au 20 ^{ème} message	70
- Du 21 ^{ème} message et au-delà	50
Plafond mensuel	3 000

ECHANGE SÉCURISÉ DE FICHIERS (hors coût d'installation, frais de communication)

TELETRANSMISSION - FTP SSH (abonnement mensuel)	Gratuit
TELETRANSMISSION - FTP SSH (frais d'accompagnement pour l'installation)	Frais réels
EBICS TS (abonnement mensuel)	15 700
SWIFT - CFT (mise en place)	62 000
SWIFT - CFT (abonnement mensuel)	12 000
Abonnement mensuel supplémentaire (par filiale)	4 600

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTE BANCAIRE

- Serveur d'opposition :
- en Polynésie française et à l'étranger : **(689) 40.47.00.18** (pour toutes cartes)
 - en France : **00 (33) 140.144.600** (cartes VISA)

COTISATION ANNUELLE PAR CARTE

Carte privative - à autorisation systématique	
Carte SOCREDO Classic	4 500
Carte SOCREDO Classic supplémentaire délivrée sur le même compte	2 400
Carte SOCREDO Gold	13 000
Carte SOCREDO Gold supplémentaire délivrée sur le même compte	10 000
Carte internationale (CBI) - à débit différé	
Carte VISA Classic (Différé)	6 990
Carte VISA Premier (Différé)	21 700
Carte internationale (CBI) - à débit immédiat	
Carte Visa Classic (Immédiat)	7 500
Carte VISA Premier (Immédiat)	21 700
Carte American Express (Ofina)	
Carte CENTURION Green ou Gold	Nous consulter
Carte AIR TAHITI NUI Classic ou Gold	

PACKAGES CARTES BANCAIRES INTERNATIONALES, POUR UN MÊME PORTEUR ET MÊME COMPTE (COTISATION ANNUELLE) - 2^{ÈME} CARTE (LA MOINS CHÈRE) À 50%

Carte à débit différé	
VISA Classic	25 195
Carte à débit immédiat	
VISA Classic + VISA Premier	25 450

RETRAIT ET PAIEMENT AVEC UNE CARTE BANCAIRE

Retrait d'espèces (par retrait)	
En Polynésie française	
en XPF sur automate SOCREDO	Gratuit
en XPF sur automate autre banque locale (par opération)	120
en XPF au guichet : Cash Advance	1 000
en devise sur automate SOCREDO (par opération)	616
en devise sur automate autre banque locale (par opération)	730
En Polynésie française, avec carte bancaire étrangère/Visa Only	
En XPF sur automate SOCREDO	200 F + 3%
Hors de Polynésie française, avec carte SOCREDO	
en XPF ou EURO (commission par opération)	1,50 euro
en devise (hors EURO) (commission par opération)	1,50 euro + 2,50%

Hors de Polynésie française, avec CBI

en XPF ou EURO

en devise (hors EURO), (commission par opération)

Paiement par carte (par opération)

En Polynésie française et zone euro

Hors zone euro

Paiement en plusieurs fois (4 maximum) -

Option disponible chez le commerçant «SOC N PAY» -

frais de dossier par tranche de 100 000 F :

- pour un achat de 60 000 XPF à 100 000 XPF	500
- pour un achat de 100 001 XPF à 200 000 XPF	1 000
- pour un achat de 200 001 XPF à 300 000 XPF	1 500
- pour un achat de 300 001 XPF à 400 000 XPF	2 000
- pour un achat de 400 001 XPF à 500 000 XPF	2 500

Opérations diverses

Frais de **gardien** par carte (au-delà de 4 mois) 2 890

Frais de **destruction** par carte (post gardien) 2 930

Ré-édition **code secret** : carte SOCREDO 690

Frais de réinitialisation carte suite 3 code faux

- Visa Classic 3 400

- Visa Gold 3 400

Ré-édition code secret : C.B.I. 3 500

Modification des **plafonds d'utilisation** de la carte bancaire :

- carte Socredo **Gratuit**

- carte Visa 7 000

Carte capturée dans un distributeur 2 000

Frais de **recherche pour réclamation non fondée** sur transaction locale (par réclamation) 8 100

Frais de recherche pour réclamation non fondée sur transaction hors Polynésie française (par réclamation) 11 500

Envoi par courrier en Polynésie française - par carte (Recommandé avec avis de réception) 1 800

Envoi par courrier Hors Polynésie française - par carte (Recommandé avec avis de réception) 2 500

Frais d'opposition et/ou résiliation

En cas de vol, perte, fraude 3 010

Pour utilisation abusive

- Carte privative 6 800

- Carte internationale (CBI) 7 800

Frais de clôture

- Carte privative 2 475

- Carte internationale (CBI) 3 200

SERVICE DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE CHEZ LE COMMERÇANT

Matériel et consommables (Achat ou location Terminal de Paiement Electronique)

Tarifs OSB

Adhésion au service (hors coût de communication)

Terminal de Paiement Electronique (TPE) - commerçant

Nous consulter

A noter : Ce service offre plusieurs modes de paiement au choix

(proximité, sans contact, mobile (SOCPAY), paiement N fois avec

SOC N PAY (Vente A Distance Simple (VADs), paiement PLBS, ...)

Application de Paiement à distance (PAYZEN)

Nous consulter

Commission sur opérations de paiement électronique

Nous consulter

Commission sur opérations de paiement en mode manuel

(C.B.I.), en cas de panne du T.P.E.

Commission contractuelle

3%

Date de valeur (J étant la date de réception)

J+10

Autres opérations

Frais d'édition du journal T.P.E. 3 500

Frais de recherche pour réclamation 9 700

Frais de traitement d'un avoir sur T.P.E. ou manuel 1 500

Frais de rejet de facturette en mode manuel 1 500

Frais de traitement diverses anomalies locales (erreur caissier, abandon débits, doublon, etc..) 1 500

Frais sur facturette contestée et rejetée (à la charge du commerçant) 1 500

Frais de traitement impayé international suite erreur commerçant 9 700

Frais de clôture de contrat T.P.E. 2 700

VIREMENT PONCTUEL (LOCAL OU SEPA-COM PACIFIQUE)

Cours : devise de l'EEE (1)

Cours transfert «Achat»

Valeur : devise de l'EEE (1) (en jour ouvrable)

J

Emission par Internet (avec un abonnement WEBSOC)

Local : En faveur d'un compte SOCREDO

Gratuit

Local : En faveur d'un compte dans une autre banque	Compris dans l'abonnement
SEPA COM Pacifique : commission de transfert	0,25%
• Minimum	1 850
• Maximum	17 200
SEPA COM Pacifique : frais de transfert	515
Émission par votre agence	
Local : En faveur d'un compte SOCREDO	Gratuit
Local : En faveur d'un compte dans une autre banque	630
SEPA COM Pacifique : Commission de transfert	0,25%
• Minimum	2 200
• Maximum	20 200
SEPA COM Pacifique : Frais de transfert	2 475
Réception virement ponctuel	
En faveur d'un compte SOCREDO libellé en XPF	Gratuit
En faveur d'un compte d'une autre banque	0,25%
• Minimum	2 500
• Maximum	12 500
Frais divers virement	
Frais de recherche (dont demande de retour de fonds)	3 250

VIREMENT PONCTUEL À L'ÉTRANGER (EN DEVISE)

Émission Virement ponctuel en devise (SWIFT) - (dont euro) par Internet ou par votre agence	
Cours : devise de l'EEE ou hors EEE (1)	Cours transfert « Vente »
	J
Valeur : devise de l'EEE (1) (en jour ouvrable)	J-1
Valeur : devise hors EEE (1) (en jour ouvrable)	0,25%
Commission de transfert	2 050
• Minimum	19 000
• Maximum	3750
Frais de transfert	Frais réels
Frais de correspondant	Frais réels
Frais de la banque bénéficiaire (hors France métropolitaine et Outre-mer)	
Réception Virement ponctuel en devise (SWIFT)	
Cours : devise de l'EEE ou hors EEE (1)	Cours transfert « Achat »
	1 050
En faveur d'un compte SOCREDO libellé en XPF	J+3
Valeur (en jour ouvrable)	1 050
En faveur d'un compte SOCREDO en devise	J+1
Valeur (en jour ouvrable)	
En faveur d'un compte dans une autre banque	
- en XPF (commission de transfert)	0,25%
• Minimum	2 500
• Maximum	12 500
- en devise (commission de transfert)	0,25%
• Minimum	3 075
- en devise (frais de transfert SWIFT)	3750
Frais divers virement à l'étranger	
Procédure de transfert en urgence (supplément forfaitaire)	3 250
Frais de recherche (dont données incomplètes ou erronées (RIB, ...))	3250
Mise à disposition sur la France et l'étranger	2 775
Retour des fonds à l'expéditeur	
- Commission de transfert	0,25%
• Minimum	2 050
• Maximum	19 000
- Frais de transfert SWIFT	3750
- Frais réclamés par le correspondant	Frais réels

VIREMENT PERMANENT

Le virement permanent n'est pas autorisé au débit d'un compte sur livret

Par internet (avec un abonnement WEBSOC)

Local

SEPA (Métropole)

Virement permanent, durée inférieure à 12 mois	2 770
Virement permanent, durée supérieure ou égale à 12 mois (cotisation annuelle)	3 880
Par votre agence (Local ou SEPA-COM Pacifique ou Etranger)	
Virement permanent, durée inférieure à 12 mois	2 970
Virement permanent, durée supérieure ou égale à 12 mois (cotisation annuelle)	4 100

Pour un virement permanent vers l'étranger, à chaque virement s'ajoutent les frais et commissions de transfert vers l'étranger (se référer à « Virement ponctuel à l'Étranger »)

Frais divers - virements permanents

Modification de virement permanent	2 670
Annulation de virement permanent	2 670
Rejet de virement irrégulier (ponctuel ou permanent) à la charge du débiteur	3 100

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le prélèvement automatique n'est pas autorisé au débit d'un compte sur livret

Mise en place d'un avis de prélèvement automatique	Gratuit
Forfait annuel de gestion (quel que soit le nombre de prélèvements en place)	1 500
Opposition prélèvement	2 475
Création d'un numéro national d'émetteur (NNE) ou identifiant SEPA (ICS)	6 800
Gestion au titre d'émetteur	
Support informatique, y compris post-banque (forfait mensuel)	6 300
Support manuel (forfait mensuel)	24 800
Gestion des impayés (Commission par impayé)	355
• plafond mensuel	24 800

CHÈQUE / CHÉQUIER

Emission d'un chèque en XPF

Délivrance d'un chéquier	Gratuit
Frais de gardienage par chéquier (au-delà de 2 mois)	2 700
Frais de destruction par chéquier (post gardienage)	3 900

Rejet de chèque irrégulier (hors défaut de provision), par chèque, à la charge du tireur	3 700
---	-------

Emission d'un chèque de banque

Emission en XPF	3 500
------------------------	-------

Emission en EURO	
-------------------------	--

Commission par chèque	0,25%
-----------------------	-------

• Minimum	2 050
-----------	-------

• Maximum	19 000
-----------	--------

Frais d'émission par chèque	3 500
-----------------------------	-------

Envoi par courrier postal

En Polynésie française (Recommandé avec avis de réception)	1 700
--	-------

Hors de Polynésie française (Recommandé avec avis de réception)	2 200
---	-------

Remise de chèques en XPF (à l'encaissement)

Sur place	Gratuit
------------------	----------------

Remise de chèques erronée	450
---------------------------	-----

Hors place

Commission d'encaissement SAUF C.C.P., Trésor, C.D.C.	0,25%
---	-------

• Minimum	2 000
-----------	-------

• Maximum	16 500
-----------	--------

Frais de port	Frais réels
---------------	-------------

Les frais sont perçus par la banque qui présente le chèque en compensation, et sont rajoutés au montant initial du chèque.

Remise de chèques en devise

Chèque tiré sur un compte domicilié hors de Polynésie française

A l'encaissement

Crédit en compte : à réception du crédit chez le correspondant (environ 6 semaines)

Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))	Cours transfert
---	-----------------

	« Achat »
--	-----------

	1%
--	----

Commission d'encaissement	3 500
---------------------------	-------

• Minimum	13 700
-----------	--------

• Maximum	Frais réels
-----------	-------------

Frais de port	Frais réels
---------------	-------------

A l'escompte (en valeur)

Sous réserve d'acceptation par la Banque

Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))	Cours chèque de
---	-----------------

	voyage « Achat »
--	------------------

	1%
--	----

Commission d'escompte (par remise)	3 700
------------------------------------	-------

• Minimum	Frais réels
-----------	-------------

Frais de port	Frais réels
---------------	-------------

Impayés par chèque en devise	
-------------------------------------	--

Frais d'impayé	4 500
----------------	-------

Frais de protêt	4 500
-----------------	-------

Frais réclamés par le correspondant ou la banque tirée	Frais réels
--	-------------

Frais de port	Frais réels
---------------	-------------

Opposition au chèque

Opposition au chèque / chéquier en XPF	7 500
---	-------

Opposition au chèque en devise (dont EUR)

Frais d'ouverture de dossier	3 500
Commission forfaitaire	3 500
Frais réclamés par le correspondant	Frais réels

EFFETS DE COMMERCE EN XPF (à l'encaissement ou à l'escompte)

Mise en place

Plafond d'escompte (par compte)	12 450
Commission de manipulation (à la charge du cédant, par effet)	2 600

Modification

Modification d'un plafond d'escompte (par compte)	12 450
Demande de prorogation d'un effet	3 100
Réclamation/ Modification d'un effet	4 700
Modification / annulation/ renouvellement d'un dossier	6 300

Opposition aux effets

Effet impayé	3 200
---------------------	-------

Frais de retour (à la charge du cédant, par effet)	4 100
Frais de protêt (par effet)	4 200

NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels (par effet)

Frais de lettre au tireur et au bénéficiaire (par lettre)	1 900
---	-------

Conservation des effets impayés (par mois)	6 300
--	-------

Opérations diverses

Demande d'encours d'encaissement	6 800
Demande d'encours d'escompte	6 800

PORTEFEUILLE LIBRE - IMPORT

Effets de commerce à l'acceptation

Avis d'acceptation	0,25%
---------------------------	-------

• Minimum	3 200
-----------	-------

• Maximum	12 450
-----------	--------

Frais de transfert (SWIFT)	8 300
-----------------------------------	-------

Avis au cédant	2 150
-----------------------	-------

Effets de commerce à l'encaissement

Cours de la devise de l'EEE ou hors EEE (1)	Cours transfert « Vente »
---	------------------------------

Commission d'encaissement	0,25%
----------------------------------	-------

• Minimum	3 200
-----------	-------

• Maximum	12 450
-----------	--------

Commission de transfert	0,25%
--------------------------------	-------

• Minimum	1 850
-----------	-------

• Maximum	17 200
-----------	--------

Frais de transfert (SWIFT)	8 300
-----------------------------------	-------

Avis au cédant	2 150
-----------------------	-------

Lettre de change relevé (L.C.R.) à l'encaissement

Commission d'encaissement	0,25%
----------------------------------	-------

• Minimum	3 200
-----------	-------

• Maximum	12 450
-----------	--------

Frais d'encaissement	3 650
-----------------------------	-------

Opérations diverses

Frais de relance / prorogation / Réclamation / Avis de sort	3 150
--	-------

Commission d' annulation de dossier	6 300
--	-------

Frais d'impayé ou de rejet / ou de protêt	4 200
--	-------

NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels

Frais de port	1 350
----------------------	-------

PORTEFEUILLE LIBRE - EXPORT

Effets de commerce tirés sur un compte domicilié hors de Polynésie française.

Encaissement

Délais : Crédit en compte à réception crédit chez le correspondant	environ 6 semaines après dépôt
--	-----------------------------------

Cours de la devise de l'EEE ou hors EEE (1)	Cours transfert « Achat »
---	------------------------------

Commission d'encaissement (fixe)	1%
----------------------------------	----

• Minimum	3 200
-----------	-------

• Maximum	12 450
-----------	--------

Escompte en intérêts

Sous réserve d'acceptation par la Banque.

Intérêts à calculer sur le nombre de jours restant à courir.

Commission d'encaissement fixe (par effet)	3 200
--	-------

Impayés	
Frais d'impayé ou de protêt	4 200
Frais réclamés par le correspondant ou la banque tirée	Frais réels
Frais de port	1 350

PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE - IMPORT

Remise documents contre acceptation (avec ou sans retour à la banque)

Commission d'acceptation / d'encaissement	0,25%
• Minimum	3 200
• Maximum	12 450
Avis au cédant (par message envoyé)	2 150
Commission de transfert	0,25%
• Minimum	1 850
• Maximum	17 200
Frais de transfert (SWIFT) par message envoyé	8 300
Frais réclamés par le correspondant	Frais réels

Remise à l'encaissement (Documents ou Effets déjà acceptés)

Commission d'encaissement	0,25%
• Minimum	3 200
• Maximum	12 450
Commission de transfert	0,25%
• Minimum	1 850
• Maximum	17 200
Frais de transfert (SWIFT) par message envoyé	8 300
Avis au cédant (par message envoyé)	2 150

Opérations diverses

Frais de relance / Prorogation/ Réclamation/Avis de sort	3 150
Frais de port (par message envoyé)	1 350

NB : Les frais de port, avis au cédant et SWIFT sont facturés par message envoyé

Frais d'impayé ou de rejet / ou de protêt	4 200
--	-------

NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels

Commission d'annulation de dossier	6 300
---	-------

Absence de documents

Lettre de garantie (Commission prélevée trimestriellement en pourcentage du montant)	2%
• Minimum	5 000
Bons à délivrer (Commission fixe)	5 000

PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE - EXPORT

Cours de la devise de l'EEE ou hors EEE (1)	Cours transfert « Achat »
Valeur (en jour ouvrable)	J+3
Commission d'intervention	3 200
Commission d'encaissement	0,25%
• Minimum	3 200
• Maximum	12 450
Frais de port	1 350
Frais réclamés par le correspondant ou la banque	Frais réels

CRÉDIT DOCUMENTAIRE - IMPORT

Sauf stipulation contraire, les frais et commissions sont à percevoir sur le donneur d'ordre.

Ouverture/ Modification

(augmentation ou prorogation (au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture)) - par trimestre indivisible

Commission (par trimestre indivisible)	0,375%
• Minimum	8 300

Autres modifications

Acceptation - Commission par trimestre indivisible	0,50%
• Minimum	8 300

NB : A cette commission s'ajoute la commission d'utilisation

Utilisation - Commission d'utilisation (sur le montant utilisé)	0,25%
• Minimum	8 300

Annulation

Commission d'annulation de dossier	8 300
Frais de levée de réserves	8 300
Frais de correspondants pour levée de réserves	Frais réels
Frais de port	1 350

CRÉDIT DOCUMENTAIRE - EXPORT

Transmission de lettre de crédit commerciale (frais fixes)	8 300
Notification / Confirmation / Modification (montant ou durée) / Utilisation (levée de documents) / Acceptation	0,25%
• Minimum	8 300
Autres modifications	8 300
Frais de port	1 350
<i>NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels</i> Valeur (en jour ouvrable)	J*3

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention - autorisation découvert momentanée (par opération)	1 650
Plafond mensuel	31 100

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de retour courrier pour adresse invalide	2 100
Saisie sur compte (Avis à Tiers Détenteurs / Saisie Arrêt / Opposition administrative du Trésor)	22 000

INCIDENTS DE PAIEMENT

Rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision	
Chèque d'un montant inférieur ou égal à 5,967 XPF (forfait par chèque)	3 580
Chèque d'un montant supérieur à 5,967 XPF (forfait par chèque)	5 960

Conformément à la réglementation en vigueur, le rejet d'un chèque sans provision a pour conséquence l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de ses comptes dans toutes les banques, cela pendant une durée de cinq ans, sauf régularisation.

Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprennent :

- les frais de rejet par chèque,
- l'ouverture de dossier pour défaut de provision (dès le 1^{er} chèque impayé),
- la lettre d'injonction par titulaire,
- la déclaration Banque de France (au Fichier des Chèques Irréguliers),
- les frais ouverture dossier provision affectée par interdiction.

Autres frais relatifs à l'interdiction bancaire

Chèque payé pendant l'interdiction (déclaration Banque de France)	3 500
Client « interdit autres banques » : ouverture dossier	3 676
Rejet pour provision insuffisante, d'un virement ou d'un prélèvement	dans la limite de 2 387

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS : INTÉRÊTS DÉBITEURS ET COMMISSIONS (perçus mensuellement)

• Intérêts débiteurs

pour un découvert autorisé

Les intérêts sont perçus dès le 1^{er} franc dans la limite du taux d'usure.

pour un découvert non autorisé

Les intérêts débiteurs ne sont perçus que s'ils s'élèvent au minimum à 100 XPF, dans la limite du taux d'usure.

• Commission pour découvert

pour un découvert autorisé

Taux : 0,16 % sur le montant du plus fort découvert du mois en valeur
Règles :

- non calculée sur la partie réescomptable du découvert
- plus fort code commission si plusieurs découverts
- plafonnée à la moitié du montant des intérêts débiteurs

La commission est perçue dans la limite du taux d'usure.

pour un découvert non autorisé

Montant forfaitaire

La commission est perçue s'il y a perception d'intérêts débiteurs dans la limite du taux d'usure.

2 925

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

Mise en place d'une autorisation de découvert (renouvelable ou non renouvelable) en pourcentage du montant	1%
• Minimum	8 150
Frais d'avenant	31 000

CRÉDITS

Prêts, avances diverses

Crédit : mise en place (en pourcentage du montant) 1%
• Minimum 13 100

Crédit billet «SOC'IMPORT» :

- mise en place (par billet) 2 800
- modification ou annulation (par billet) 6 100

Engagement par signature

Mise en place d'acte de cautionnement

(en pourcentage du montant) 1%
• Minimum 6 060
• Maximum 23 836

Annulation avant mise en place (forfait) 4 700

Commission par nature d'engagement

Commission perçue d'avance, en pourcentage du montant de la caution (Tout mois commencé est dû) (prélevée trimestriellement)

Cautions Bancaires (marchés : avance forfaitaire, retenue de garantie, de bonne fin) ou garantie à première demande 2%
• Minimum 4 700

Cautions Bancaires d'aval de traite (fournisseurs, douanes, ou cautions fiscales, soumissions annuelles, avals divers) 2%
• Minimum 3 060

Bons à délivrer sur envois postaux 1 212

Cessions de créances Dailly (Marché Public, Avances sur factures)

Mise en place plafond d'autorisation et/ou renouvellement annuel 11 500

Frais d'avenant sur plafond (par avenant) 11 500

Commission de service 3 500

Commission de notification / marché 8 600

Commission de notification / facture 4 100

Commission de bordereau 3 500

Commission de modification / réclamation 11 500

Commission de prorogation 8 600

FRAIS DIVERS

Frais d'étude (en pourcentage du montant) - Prêt / découvert autorisé/ Dailly/ autres 1%
• Minimum 30 500

Frais d'étude en cas d'annulation de l'offre de crédit lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu (% du capital emprunté) - Crédit immobilier ou à la consommation 0,75%
• Maximum 17 900

Frais d'annulation de dossier de crédit 18 700

Droits d'enregistrement des actes (quel que soit le nombre de copies) par emprunteur et par caution Frais réels

Tableau d'amortissement

• crédit vivant 5 000

• crédit soldé 6 160

Commission d'engagement 1%

(Commission annuelle, prélevée mensuellement, calculée sur le solde en capital non débouqué)

Commission annuelle de tenue de compte d'engagement par client 6 160

Information annuelle aux cautions (par courrier) 8 200

• Maximum 32 800

Frais de main-levée d'une caution bancaire

(hors caution de rapatriement) 6 060

Frais de dénonciation d'un plafond d'autorisation 13 534

Prêt soldé : Frais de ré-expédition des pièces d'un dossier (par prêt) 4 875

Contre-garantie SOGEFOM (Société de Gestion de Fonds de

Garantie d'Outre Mer) Nous consulter

MODIFICATION D'UN PRÊT OU ENGAGEMENT

Avenant (commission par dossier)

Changement de compte ou date de prélèvement 40 000

Modification (report d'échéance, durée, autres) 52 000

Renégociation (taux, garantie, désolidarisation) 1%

en % du capital restant dû min 150 000

• Tous crédits pour la clientèle des Professionnels- Entreprises

Avenant d'un prêt avec retard 55 000

La commission est prélevée si l'avenant est établi à la demande de l'emprunteur - exception faite du remboursement anticipé.

Commission de remboursement par anticipation

Autres crédits

Commission prélevée sur le montant en capital réglé par anticipation, notamment pour contrats de crédits à la consommation signés avant le 1^{er} mai 2011. 3%

FRAIS DE RELANCE POUR RECOUVREMENT D'UN ENGAGEMENT (CRÉDIT, DÉCOUVERT, AUTRES)

1^{er} avis de retard	6 770
Frais de procédures (tous courriers établis dans le cadre du recouvrement de prêts-engagements)	15 655
Intérêts moratoires <i>Ils sont calculés sur le montant des impayés en capital, augmenté des frais et des intérêts d'une ancienneté supérieure à un an.</i>	1,5% / mois de retard
Frais de transmission à l'avocat <i>Pourcentage des sommes réclamées ou des frais réels s'ils sont supérieurs (exceptés les clients déclarés en Redressement ou en Liquidation Judiciaire).</i>	10%
Impayés Dailly	
Commission d'impayés Dailly	6 300
Commission lettre de mise en demeure Dailly impayé, cédé	4 300

EPARGNE

Compte sur livret (CSL)	
Ouverture de compte (dépôt minimum : 10.000 XPF)	Gratuit
Ouverture d'un compte à terme	
En XPF : Dépôt minimum 500.000 XPF	Gratuit
En devise : Dépôt minimum USD 20.000, NZD 30.000, AUD 30.000	Gratuit

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurance de la personne (cotisation annuelle)	
MANINA Homme clé	Nous consulter
Assurance des biens (cotisation annuelle)	
MANINA Auto : Assurance automobile pour les clients particuliers ou professionnels (personne physique)	Nous consulter
MANINA Sécuripro	
• Option 1 : vol de l'ordinateur portable	6 900
• Option 2 : vol de fonds transportés du local professionnel à la banque	9 900
• Option 3 : package «option 1 + option 2»	15 000
<i>Contactez votre conseiller qui établira gratuitement un devis conforme à votre situation personnelle</i>	

DATES DE VALEUR

Devises de l'EEE (Espace Economique Européen) dont XPF (1)	
Valeur jour	
Dépôt / retrait en espèces au guichet	J
Retrait au Distributeur Automatique de Billets (DAB)	J
Paiement par carte bancaire privative	J
Virement entre comptes à vue SOCREDO	J
Virement émis d'un compte SOCREDO	J
Virement reçu d'autres banques	J
Prélèvement automatique (crédit client émetteur)	J
Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement)	J
Devises hors EEE	
Valeur jour	
Dépôt/ Retrait au guichet	J
Retrait au Distributeur Automatique de Billets (DAB)	J
Paiement par carte bancaire privative	J
Prélèvement automatique (crédit client émetteur)	J
Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement)	J
Valeur lendemain ouvré de l'opération	
Virement reçu d'autres banques	J+1
Valeur veille ouvrée de l'opération	
Virement au profit d'un compte externe	J-1
Valeur appliquée au chèque	
Valeur lendemain ouvré du jour de traitement de l'opération	
Remise de chèques sur place	J+1
Valeur veille ouvrée du jour de traitement de l'opération	
Chèque SOCREDO émis	J-1
Valeur du compte sur livret	
Les versements réalisés sur votre compte produisent des intérêts à partir du 1 ^{er} jour de la quinzaine suivant le dépôt. Les retraits sont passés au débit du compte, en date de valeur fin de la quinzaine précédente.	

(1) Les devises concernées par l'application de la Directive sur les Services de Paiement sont les devises de l'E.E.E. (Espace Économique Européen) c'est-à-dire celles des pays de l'Union européenne auxquelles s'ajoutent les devises du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande. Les pouvoirs français ont également choisi d'étendre les règles de la Directive des Services de Paiement aux Collectivités d'Outre-Mer (Saint- Barthélemy, Saint-Martin, Mayotte, Saint Pierre-et- Miquelon, Nouvelle Calédonie, Polynésie française ainsi que les îles Wallis et Futuna). Ces devises sont donc : l'Euro, le Lev (BGN), le Franc suisse (CHF), la Couronne tchèque (CZK), la Couronne danoise (DKK), le Kroni ou Couronne estonienne (EKK), la Livre sterling (GBP), le Forint hongrois (HUF), le Krona islandais (ISK), le Litas lituanien (LTL), le Lats letton (LVL), la Couronne suédoise (SEK), la Couronne norvégienne (NOK), le Zloty polonais (PLN), le Leu romain (RON) et par extension le Franc pacifique (XPF).

NOS CONSEILS

VOS RETRAITS PAR CARTE

La Banque SOCREDO met à votre disposition un réseau de 75 Distributeurs Automatiques de Billets dans toute la Polynésie française.

Nous vous conseillons d'effectuer vos retraits par carte de préférence dans les distributeurs de la Banque SOCREDO, car en dehors de notre réseau vos retraits vous seront facturés.

GAGNEZ DU TEMPS POUR VOS OPÉRATIONS

La Banque SOCREDO met à votre disposition dans ses agences des espaces libres services équipés de distributeurs de billets, de guichets automatiques bancaires, de bornes de dépôts d'espèces (pièces et billets) et d'automates de remises de chèques. Nous vous invitons à utiliser ces automates pour effectuer vos opérations gratuitement et gagner un temps considérable.

Nos services de Banque à distance (l'Espace Client WEBSOC et l'Application Mobile SOCREDO) vous permettent également d'effectuer vos opérations courantes en toute autonomie et sécurité, 24h/24, 7j/7, depuis votre ordinateur ou votre smartphone (consulter vos comptes, vos placements, vos crédits, effectuer un virement, commander un chéquier, imprimer vos relevés ou votre RIB...).

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE CARTE OU DE VOTRE CHÉQUIER ?

Vous devez au plus vite faire opposition auprès de votre banque, et s'il s'agit d'un vol, vous devez également faire une déclaration aux autorités de police.

Faire opposition sur votre carte :

En cas de perte ou de vol :

- Que vous soyez en Polynésie française ou à l'étranger, appelez le **+689 40 47 00 18** (accessible 24h/24 et 7j/7), taper 1 et composez les 19 chiffres de votre carte SOCREDO ou les 16 chiffres de votre carte internationale.
- Si vous êtes en voyage en France, appelez immédiatement le **00 (33) 140 144 600** (accessible 24h/24 et 7j/7) pour les cartes CB VISA, vous dialoguerez avec une opératrice qui vous aidera pour l'opposition de votre carte.
- Dans tous les cas, confirmez ensuite dès que possible votre opposition auprès de votre agence ou par fax au 40 41 53 56.

SERVICE CLIENTÈLE

Professionnels
40 47 90 50

-

Entreprises
40 47 90 11

Scannez ce QR Code
et consultez nos tarifs
sur notre site
www.socredo.pf



© cyclone

Banque **SOCREDO**, S.A.E.M. au capital de 22 milliards de F.CFP
RCS TPI 59 1 B Papeete - N° TAHITI : 075390
Siège social : 115 rue Dumont d'Urville
BP130 - 98713 - Papeete - TAHITI - Polynésie française
E-mail : socres@socredo.pf



SOCREDO

Centre de relation clientèle : 40 47 00 00 - www.socredo.pf

